

# ACTION CLIMAT

Appel à projets 2023  
à destination des communes et CPAS bruxellois

Volet 2 – Mise en œuvre de mesures environnementales  
Mobilité



25 AVRIL 2023

- ❖ Rappel des Modalités et Objectifs de l'appel à projets  
Volet 2 - Mise en œuvre des mesures environnementales liées au climat
- ❖ Définition des objectifs Mobilité
- ❖ L'Appel à projets Mobilité durable de Bruxelles Mobilité
- ❖ Accompagnement à la préparation des candidatures
- ❖ Jurys - Critères de sélection
- ❖ Shifting Economy – Label EED
- ❖ Suivi des projets subsidiés et Accompagnement



# ACTION CLIMAT – VOLET 2 - RÈGLES GÉNÉRALES

Chaque autorité locale peut déposer plusieurs projets, en lien avec un ou plusieurs objectifs de l'appel.

Pour le Volet 2 de l'appel, les projets thématiques menés conjointement par plusieurs autorités locales sont fortement encouragés, dans un objectif d'optimisation des ressources.

Dans ce cas, chaque autorité locale déposera un dossier de candidature en son nom, validé par son autorité compétente, et incluant une ventilation budgétaire pour sa part du budget.

L'autorité locale devra contribuer au financement du projet à concurrence **d'au moins 10%** du montant du subside qui lui est octroyé.

Le portage politique se manifestera via un document d'approbation du dépôt de candidature et du règlement de l'appel, provenant de l'autorité habilitée à engager l'organisme :

PV du Collège des Bourgmestre et Echevins ou du Bureau permanent du CPAS



# ACTION CLIMAT - VOLET 2 – RÈGLES GÉNÉRALES

Ces subsides sont accessibles **aux communes ET aux CPAS.**

Ils sont destinés à soutenir la mise en œuvre de mesures environnementales liées au climat

- ✓ Atténuation des émissions directes ou indirectes
- ✓ Adaptation aux conséquences des changements

Les projets doivent concerner:

- ✓ Prioritairement : de nouvelles actions ambitieuses et impactantes pour l'environnement et le climat
- ✓ Ou : une montée en puissance conséquente d'une action existante

Les projets devront être valorisés vers la population, afin de servir d'exemple.  
Les outils de communications nécessaires devront être prévus via un poste budgétaire spécifique



Volet 2 : Mise en œuvre de mesures  
environnementales liées au climat  
MOBILITE

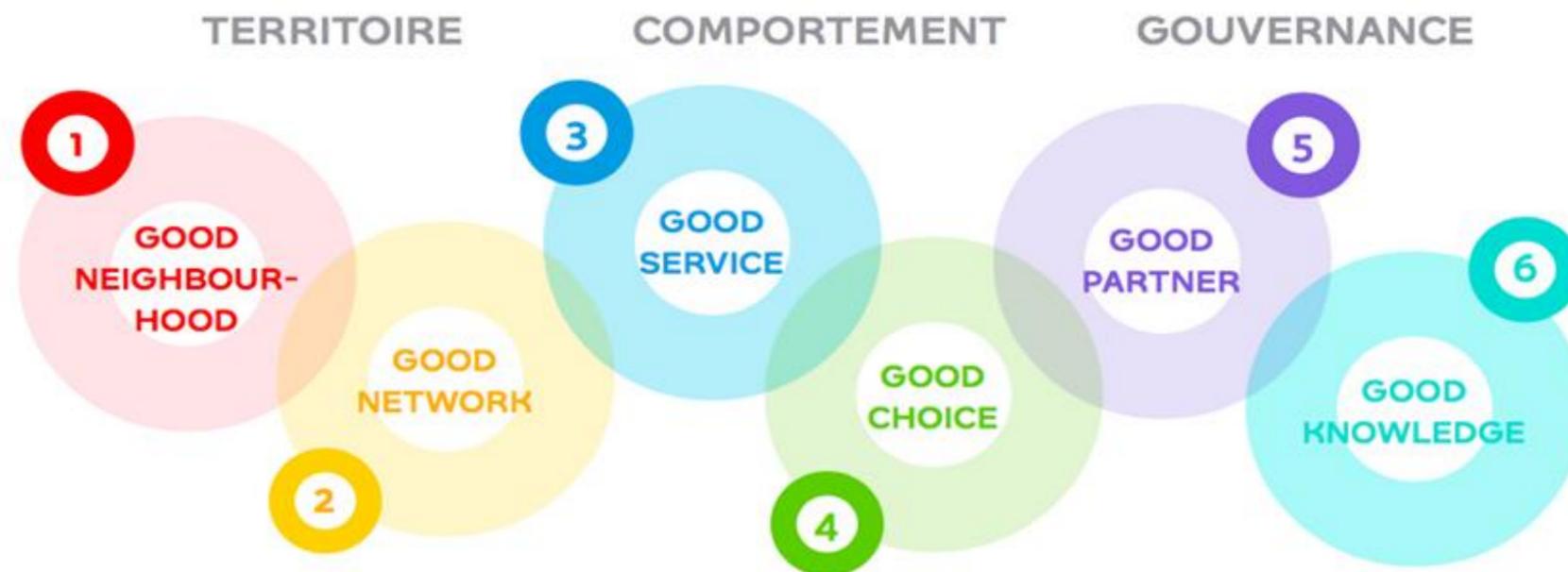


# MOBILITÉ

## Le Plan régional Good Move

Assurer à chaque usager des **solutions de mobilité adaptées**, facilitées et intégrées, lui permettant d'opter pour le mode de déplacement **le plus approprié** à chacun de ses déplacements, en fonction de sa destination et de ses besoins à un instant donné.

Il permettra de faire évoluer les pratiques de mobilité et réduire d'un quart les déplacements en voiture.



→ <https://mobilite-mobiliteit.brussels/en/node/1909>



# MOBILITÉ

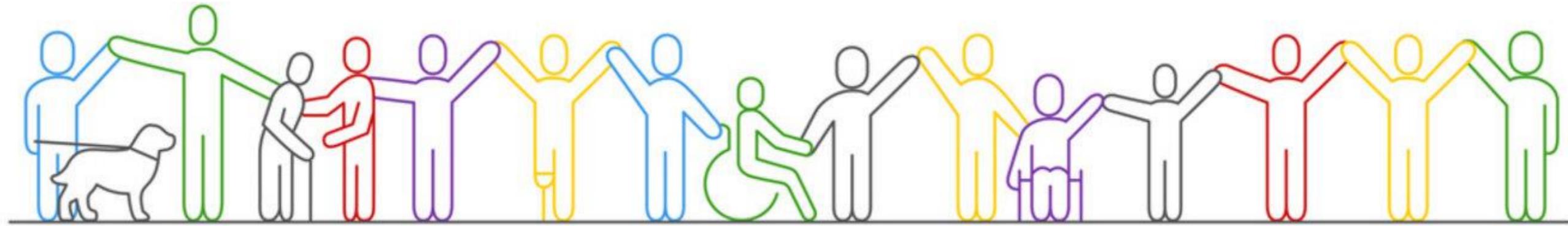
## 4 objectifs :

1. Promouvoir les modes actifs (soutien et sensibilisation)
2. Développer la mobilité partagée et le vélo
3. Stimuler le partage de véhicules entre CPAS et Communes
4. Améliorer la logistique liée aux livraisons et au ramassage des déchets



# FOCUS 2023

## 1. Inclusivité des mesures



## 2. Lien avec le Green Deal Logistique Urbaine basses émissions



# MOBILITÉ

## 1. Soutenir et sensibiliser aux modes de déplacements actifs, aux modes partagés et aux transports publics

### ➤ Cibles:

- Les nouveaux habitants
- Les personnes âgées
- Les enfants

### ➤ Moyens:

- Réseaux d'ambassadeurs
- Visites de terrains
- Promotion de la ville du quart d'heure
- Lieux et moment d'échanges



LABO  
LOBO  
L  
TUK TUK JETTE



Brussels  
by  
Bike

**Portraits**

**WALK.BRUSSELS**



# MOBILITÉ

## 2. Favoriser la mobilité partagée et le vélo

### ➤ Moyens:

- Partage de véhicules au sein d'immeubles de logements.
- Partage de véhicules individuels par les particuliers et professionnels au sein des quartiers.
- Partage de véhicules entre le CPAS/la commune et les citoyens



# MOBILITÉ

## 3. Favoriser la mise en commun de véhicules entre CPAS/communes

### ➤ Moyens:

- Etude afin de mettre en commun des véhicules peu utilisés

ET

- Implémentation de systèmes de partage de ces véhicules au sein ou entre communes (logiciel de gestion de véhicules, boîte à clés, ...).



Facilitateur MOBILITY & FLEET: [facilitateur.mobility.fleet@environnement.brussels](mailto:facilitateur.mobility.fleet@environnement.brussels)  
Exemplarité des pouvoir publics: Nele SERGEANT - [nsergeant@leefmilieu.brussels](mailto:nsergeant@leefmilieu.brussels)



# MOBILITÉ

## 4. Améliorer la logistique de la commune/du CPAS

### ➤ Moyens:

- Améliorer le processus de collecte des déchets.
- Anticiper le lancement des plans de livraison d'entreprises en réalisant un diagnostic de la situation.
- Etablir un plan d'action pour améliorer les processus en place via des projets pilotes.



# MOBILITÉ – QUELQUES CONSEILS

- Identifier les domaines dans lesquels mettre son énergie et éventuellement sous-traiter les aspects plus compliqué à mettre en œuvre en interne.
- Faire appel à des spécialistes si opportun (bureaux d'études, sociétés offrant des solutions de mobilité,...).
- Promouvoir l'information existante et s'appuyer sur les initiatives déjà en place (CLM).
- Combiner les subsides Bruxelles Mobilité – Bruxelles Environnement (dans la mesure du possible).
- S'associer à d'autres communes/CPAS.
- Inclure plusieurs thématiques dans le même projet.



# MOBILITÉ - CE QUI EST MIS À DISPOSITION

## ❖ Accompagnement

- ✓ Contact via l'adresse mail [pdebvp@environnement.brussels](mailto:pdebvp@environnement.brussels) pour :
  - Questions relatives aux dispositifs et l'aménagement des parkings vélos.
  - Questions relatives au plan de déplacements d'entreprises auxquels les communes et CPAS qui regroupent plus de 100 employés sur un même site sont soumis.
  - Questions au sujet de la gestion de la flotte de véhicules des autorités et l'exemplarité des pouvoirs publics en la matière.
- ✓ Facilitateur Mobility et Fleet Management [facilitateur.mobility.fleet@environnement.brussels](mailto:facilitateur.mobility.fleet@environnement.brussels)
- ✓ Contact via l'adresse email [permit@environnement.brussels](mailto:permit@environnement.brussels) pour les questions propres au respect des conditions d'exploitations des Permis d'Environnement.

## ❖ Outils bibliographiques

- ✓ Le Plan régional de mobilité Good Move et sa synthèse
- ✓ Le Vademecum stationnement vélo édité par Bruxelles Mobilité
- ✓ La page Internet sur la gestion du parc de véhicules des autorités bruxelloises
- ✓ La page Internet sur le stationnement dans les Permis d'Environnement
- ✓ L'article du Moniteur de la Mobilité et de la sécurité routière n° 52 sur les plans de livraison d'entreprises





Durée des projets : de 2 ans à 3 ans maximum

Montant du subside : 75.000 € maximum

Personne de contact :

Simon DEHOUCK

[sdehouck@environnement.brussels](mailto:sdehouck@environnement.brussels)



# MOBILITÉ DURABLE

Un Appel à projet complémentaire de Bruxelles Mobilité est géré par Brulocalis

⇒ [https://brulocalis.brussels/fr/subsides.html?sub\\_id=1004](https://brulocalis.brussels/fr/subsides.html?sub_id=1004)



# Accompagnement à la préparation des candidatures



# ACTION CLIMAT

## **NOUVEAU** - ACCOMPAGNEMENT PRÉALABLE

### 1. Introduction d'une note d'intention ⇒ **31 mai 2023**

- Via un court formulaire décrivant en quelques phrases le type de projets envisagé

### 2. Pré-accompagnement des candidats

- Par les Facilitateurs ou les agents thématiques de BE, sur base de la note d'intention validée ou de la réorientation
- Formations à l'intégration des aspects transversaux (groupe transversal interservices, partenariats externes, participation citoyenne, inclusion socio-économique, ...)

**Dates : 25 et 30 mai, 5 juin 2023 (présentiel sur inscription)**



### 1. Introduction du dossier de candidature définitif

- Via le formulaire habituel : description claire, bonne planification du projet, prise en compte de tous les critères, illustrations (en annexe)



# ACTION CLIMAT - CALENDRIER

Semaine du 24 avril 2023

Séances d'information

**31 mai 2023**

Dépôt des notes d'intention

Mai – Juin 2023

Pré accompagnement et formation 360°

**15 août 2023**

Dépôt des dossiers de candidature

Septembre 2023

Réunions des jurys

Décembre 2023

Attribution des subsides

Janvier 2024

Démarrage des projets



# Intégration de la Shifting Economy



# ACTION CLIMAT – SHIFTING ECONOMY

La Région bruxelloise a mis en place sa stratégie de transition économique Shifting Economy, qui aligne ses politiques économiques sur les objectifs climatiques, environnementaux et sociaux.

Dans ce cadre, la Région a prévu de n'octroyer progressivement des aides publiques qu'aux entreprises exemplaires du point de vue social et/ou environnemental.

Cette exemplarité pourra trouver sa concrétisation via l'obtention du Label Entreprise Ecodynamique.



# ACTION CLIMAT – BONUS LABEL ENTREPRISE ECODYNAMIQUE

Les communes / CPAS qui, au moment du dépôt des candidatures, disposent du label Entreprise Ecodynamique, ou ont démarré le processus de labellisation pour au moins un de leurs bâtiments (maison communale, Siège du CPAS, bâtiments techniques, écoles, bibliothèque, centre sportif, ...) pourront bénéficier d'un montant majoré pour une subvention éligible par commune / CPAS.

Cette majoration sera calculée sur base du projet lauréat de la commune / du CPAS qui inclut à son budget prévisionnel la part salariale la plus importante.

Le montant accordé représentera au maximum 11% du subside.

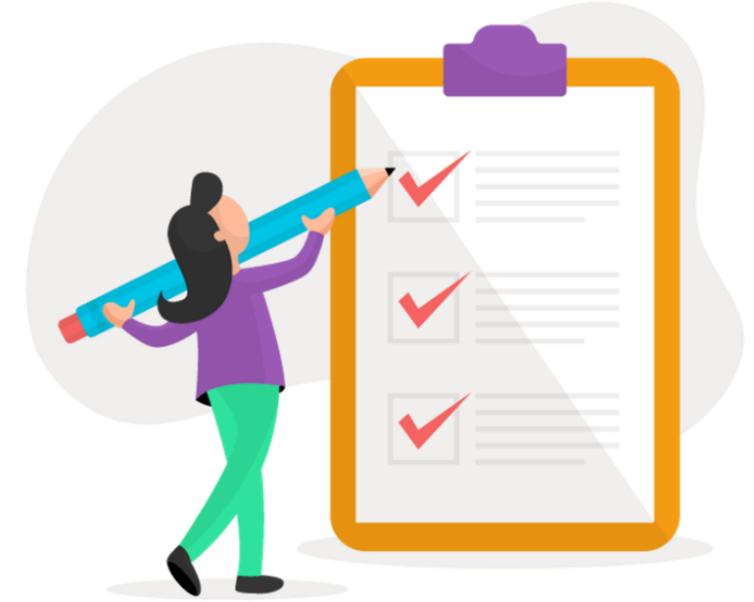


# Jury - Critères de sélection



# ACTION CLIMAT - CRITÈRES DE SÉLECTION

- ✓ Participation au pré-accompagnement et aux formations - **NOUVEAU**
- ✓ Qualité de la méthodologie et du budget prévisionnel
- ✓ Impact environnemental et climatique
- ✓ Transversalité au sein de l'administration : cellule de pilotage, groupe de travail garantissant la collaboration entre les services
- ✓ Prise en compte et inclusion des spécificités sociales, économiques et multiculturelles du territoire
- ✓ Partenariat local : implication des acteurs au niveau local (associations, entreprises, écoles, ...)
- ✓ Participation citoyenne : contribution à la définition ou la mise en œuvre des projets, valorisation d'initiatives citoyennes
- ✓ Economie locale : renforcement de la prospérité locale, insertion professionnelle, gouvernance exemplaire via des marchés publics durables, ...
- ✓ Autonomisation des projets : réalisations concrètes et durables dans le temps, au-delà du subside
- ✓ Valorisation et dissémination : partage d'expérience, visites, communication vers les habitants, ...



# Suivi des projets subsidiés



# ACTION CLIMAT – COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

## Composition du comité d'accompagnement :

Le gestionnaire du dossier à BE , le porteur du projet (+ le cas échéant : un représentant du ministre, la coordinatrice des relations avec les pouvoirs locaux à BE, Brulocalis)

## Quand ?

- ✓ Au démarrage du projet
- ✓ A la remise du rapport d'activités intermédiaire (si nécessaire)
- ✓ A la remise du rapport d'activités final
- ✓ Chaque fois que nécessaire pour le suivi du projet



**Comment ?** En présentiel, par visioconférence ou par échange de mails, selon les besoins

## Pour quoi ?

Conseils pour un bon déroulement du projet

Modification des termes de la convention (postes de dépenses, prolongation de la période subsidiée) ⇒ **signature d'un avenant**



# CYCLES DE FORMATIONS ET RÉSEAUTAGE

## ❖ Cycle de formations méthodologiques - 8 fois par an (formateur : Ecores)

- ✓ Intégration des ODD dans la gestion de projet
- ✓ Transversalité au sein de l'administration
- ✓ Processus participatifs avec les différents publics cibles
- ✓ Outils de communication
- ✓ Résistance au changement
- ✓ ...



## ❖ Séances d'information thématiques sur les programmes de Bruxelles Environnement, selon l'actualité

## ❖ Groupes de travail spécifiques

- ✓ Groupe des coordinateurs Climat
- ✓ Groupe des CPAS
- ✓ Groupes thématiques

## ❖ Echanges d'expérience et visites de projets inspirants

## ❖ La plateforme internet d'échange **Whaller**



## Contacts avec Bruxelles Environnement

Tous les échanges se font préférentiellement par Email

Adresse générale pour les pouvoirs locaux : [municipalities@environnement.brussels](mailto:municipalities@environnement.brussels)

Ou directement vers le gestionnaire du dossier, identifié dans la convention de subside

Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel

Site de Tour & Taxis / Thurn & Taxis-site

Avenue du Port Havenlaan 86C / 3000 1000 Bruxelles / Brussel

[www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels) / [www.leefmilieu.brussels](http://www.leefmilieu.brussels)

